

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

QUESTION ECRITE

« Projet d'inscription Le Locle / La Chaux-de-Fonds au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO »

Nos deux villes ont été choisies par la Confédération pour figurer sur la liste des candidatures suisses à l'inscription au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO.

Nous nous félicitons de cette excellente nouvelle et souhaitons demander aux Conseils communaux où en est l'état du dossier et quelles sont les démarches qu'ils entreprennent pour concrétiser ce projet.

Nous souhaitons que la réponse nous soit donnée lors de la séance commune qui réunit les Législatifs de nos deux villes, le 14 avril 2005, sous forme d'information, sans ouverture de débat.

Commission de collaboration intercommunale